From *Annual of Armenian Linguistics*
Volume 10, 1989

NOMINATIF ET ACCUSATIF SINGULIERS DE որ POUR LE PLURIEL EN ARMÉNIEN CLASSIQUE

MARTIROS MINASSIAN
UNIVERSITY OF GENEVA

Les deux pronoms relatifs de l'arménien classique (406-450/460) sont: **որ** à flexion complète (**որոյ, որում, որմէ, որով, որք, որս, որոց, որովք**) et **ո** à déclinaison défective (**ոյր, ում, ումէ, ոյք, ոյս, ոյց**), le premier de beaucoup le plus fréquent, le second le plus souvent pronom interrogatif.

On ne peut parler que de l'accord en nombre des deux relatifs avec leurs antécédents respectifs, apparents ou sous-entendus.Aux cas qu'il possède, **ո** s'accorde toujours en nombre avec son antécédent. Aux cas obliques, **որ** s'accorde toujours en nombre avec son antécédent; mais au nominatif et à l'accusatif pluriels, **որ** reste le plus souvent au singulier en cas d'antécédent –apparent ou sous-entendu– au pluriel; et personne n'a manqué de signaler ce fait. Ainsi A. Meillet a écrit: "A tous les cas autres que le nominatif et l'accusatif, le pronom relatif qui se rapporte à un pluriel est au pluriel. Au contraire, le nominatif et l'accusatif ne prennent pas d'ordinaire la marque du pluriel lorsque rien n'appelle l'attention sur le relatif."[1] Ceci concerne soit **որ** à

---

1. A. Meillet, *Études de linguistique et de philologie arméniennes*, I, 1962.49. **Վ. Զալըխեան** et **Ա. Այտընեան, Քերականութիւն հայկազնեան լեզուի**, Vienne, 1885.340.VII: "Le pronom relatif et son antécédent doivent s'accorder en nombre. . . Seulement, le singulier **որ** s'emploie souvent pour le nominatif et l'accusatif (pourvu d'une préposition) au pluriel, notamment lorsque son antécédent est postposé." Hans Jensen, *Altarmenische Grammatik*, Heidelberg 1959.226: "Und zwar in attributiven Relativsätzen **որ**, wobei diese Nom. -Akk. -Form des Sg. in der

antécédent apparent mis au pluriel, soit à antécédent sous-entendu qui serait au pluriel, et A. Meillet en fournit des exemples tirés des évangiles et d'Eznik. Cette absence d'accord en nombre est beaucoup plus fréquente que l'accord en nombre dans les textes classiques comme les évangiles et les Actes des apôtres, auxquels je me limite en l'occurence avec certitude, pour en avoir établi les concordances grammaticales complètes, et l'on possède de bons manuscrits des premiers.

Il serait vain de multiplier les témoignages en faveur ou à l'encontre de ce qui a été dit. Ce désaccord en nombre de **որ**, resté au singulier au lieu d'être mis au pluriel comme son antécédent, en entraîne d'autres dans la phrase: le sujet **որ** de la relative est au singulier, mais son verbe et le pronom qui le reprend se mettent, eux, toujours au pluriel, créant ainsi d'autres anomalies d'accord en nombre. Ainsi: **Մի յերկուց անտի, որ լուան** (*Jn* 1.40), **Եւ որ զաղաւնիսն վաճառէին, ասէ ցնոսա** (*Jn* 2.16). Or ces anomalies grammaticales d'accord en nombre peuvent-elles être d'origine classique, et quelle en serait la raison? Personne ne l'a contestée, mais A. Meillet est le seul, à ma connaissance, à en avoir allégué une raison pour le relatif, à savoir l'attention portée sur ce pronom (voir la citation ci-dessus). C'est l'absence d'attention portée sur le nominatif et l'accusatif de **որ** qui serait la raison du non accord en nombre avec l'antécédent. Au contraire, dit encore A. Meillet, "Si . . . l'attention est appelée sur le pronom relatif, celui-ci prend la marque du pluriel même lorsqu'il est au nominatif ou à l'accusatif."[2] Il me semble que cette double anomalie d'accord en nombre des nominatif et accusatif de **որ**, très prépondérante, il est vrai, par rapport à l'accord en nombre, ne provient pas d'époque classique: elle résulte de l'omission d'abord involontaire, puis arbitraire des deux signes respectifs de pluriel **-ք** et **-ս** du nominatif et de l'accusatif pluriels **որք** et **որս** au cours des quatre siècles de copies, séparant les versions originelles des évangiles et la copie en 887 du plus ancien tétraévangile, soit Maténadaran 6200, ancien *Ms* de l'Institut Lazarean à Moscou. J'invoquerais, entre autres, les raisons suivantes.

Regel auch für den Plural gebraucht wird, seltener die Pluralform." Rüdiger Schmitt, *Grammatik des Klassisch-Armenischen*, Innsbruck 1981.123, "Note: Für Nom. Plur. **որք**, Akk. Plur. **որս** steht meist ohne Numerusdifferenzierung Nom. -Akk. Sing. **որ**, ebenso für Lok. Plur. **որս** Lok.Sing. **որում**."

2. A. Meillet, *ibid.*, 50.

1) La raison du non accord en nombre au nominatif et à l'accusatif pluriels de որ, invoquée par A. Meillet, à savoir l'attention non portée sur որ, n'en est pas une du point de vue grammatical: elle est toute subjective, incontrôlable et non vérifiable dans un texte écrit. Meillet cite entre autres l'exemple siuvant de *Mt* 16.28: իցեն ոմանք ի սոցանէ որ աստ կան, որք ոչ ճաշակեսցեն զմահ, մինչեւ. . ., avec ce commentaire: "le contraste entre որ et որք est très net dans cet exemple." Franchement, il ne l'est en rien pour moi. J'y constate, par contre, une double anomalie d'accord en nombre, d'une part entre le singulier որ et ի սոցանէ (son antécédent mis au pluriel), entre le sujet որ au singlier et son verbe կան au pluriel d'autre part. En troisième lieu et pour ce qui est de l'attention, les deux verbes կան dont le sujet est resté au singulier, et ոչ ճաշակեսցեն dont le sujet որք est régulier en tant que pluriel, attirent mon attention en tant que pluriels, malgré le sujet au singulier du premier, qui est d'ailleurs որք, au pluriel, dans la Bible de 1895, éditée par A.M. Gargašean. Je ne me mettrai pas à citer inutilement des phrases à որք e t որս réguliers qui auraient ou n'auraient pas "appelé l'attention" sur eux, chose improuvable.

2) Les nombreux exemples des nominatifs et accusatifs pluriels (quand même on en a) me font rejeter une supposition quelconque, dialectale par exemple, d'un choix possible entre le singulier et le pluriel, selon le goût, le caprice ou l'origine dialectale du traducteur ou de l'auteur. A mon avis, une telle dualité gratuite d'emploi ou d'accord en nombre n'aurait pas été en cours en arménien classique. D'ailleurs on sait que du moins les évangiles ont été traduits ou revus par le catholicos Sahak, Mesrop Maštocʻ et Eznik.

3) Les nominatif et accusatif du relatif ո sont toujours du nombre de l'antécédent, apparent ou sous-entendu, mis au pluriel: ամենայն ոյք (*Mt* 7.23), զայնոսիկ ոյք (*Mt.* 13.41). Or, pourquoi il n'en aurait pas été de même de ceux de որ, et pourquoi aurait-on écrit par contre ամենեքեան որ (*Mt* 26.52), զամենեսեան զոր (*Mt* 22.10), ցայնոսիկ որ (*Mt* 5.46), ou bien Յիւրսն եկն, եւ իւրքն զնա ոչ ընկալան.իսկ որք ընկալանն. . .Ոյք ոչ յարենէ. . .ծնան (*Jn* 1.11-13).

4) Les traducteurs des évangiles, si scrupuleux ailleurs, n'auraient pas rendu par un singulier le nominatif ou l'accusatif de որ devant être au pluriel, comme étant indigne d'attention. Ainsi ils n'auraient pas traduit πάντας οὓς "tous ceux" par զամենեսեան զոր (*Mt* 22.10), ni ὅσοι ἥψαντο "ceux qui touchèrent" par որ միանգամ մերձեցանն (*Mt* 14.36), σημεῖα ἃ ἐποίει par զնշանսն, զոր առնէր (*Jn* 2.23).

5) Il serait enfantin de se fier aux manuscrits des évangiles dont aucun ne date du cinquième siècle, moins encore aux éditions, car tous divergent entre eux plus ou moins. Ainsi Maténadaran 6200 et les éditions ont **որ գան** (*Mt* 7.15), et Maténadaran 2374 (ancien E 229, copié en 989, réputé comme l'un des meilleurs, sinon le meilleur) a le pluriel **որք**, à mon avis la leçon originelle. Ou bien citant *Mt* 22.9: **Երթայք յանցս ճանապարհաց եւ զորս միանգամ գտանիցէք, կոչեցէք ի հարսանիս**, A. Meillet ajoute: "On notera le contraste avec l'exemple *Mt* 22.10": **ժողովեցին զամենեսեան, զոր եւ գտին**. A mon avis, on notera d'abord que les deux exemples diffèrent en ce que **զորս** du premier est sans antécédent apparent, et que, notamment, Maténadaran 6200 a le régulier **զորս** au lieu de **զոր**.

6) Des scribes inconscients auraient pu facilement omettre **-ք** de **որք** et **-ս** de **որս**, car ceux-ci ont respectivement abouti à **որ/որոնք** en arménien moyen et moderne.

